



NATURA 2000

FALAISE DU BESSIN OCCIDENTAL

Réunion du comité de pilotage

Formigny, le 13 novembre 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

1 – Propos introductifs – *Co-présidence et DREAL Normandie*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

Ordre du jour

1 – Propos introductifs – *Co-présidence et DREAL Normandie*

2 – Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs et perspectives – *Groupe Ornithologique Normand, animateur du site Natura 2000*

3 – Evolution des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire sur le site – *Groupe Ornithologique Normand*

4 – Présentation de l'arrêté portant protection de biotope des falaises du Bessin occidental (milieu terrestre) et de la zone de quiétude (milieu marin) – DREAL Normandie)

5 – Questions diverses



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

2 – Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs et perspectives

– *Groupe Ornithologique Normand, animateur du site Natura*
2000



3 – Evolution des populations d'oiseaux d'IC sur le site – *Groupe Ornithologique Normand*



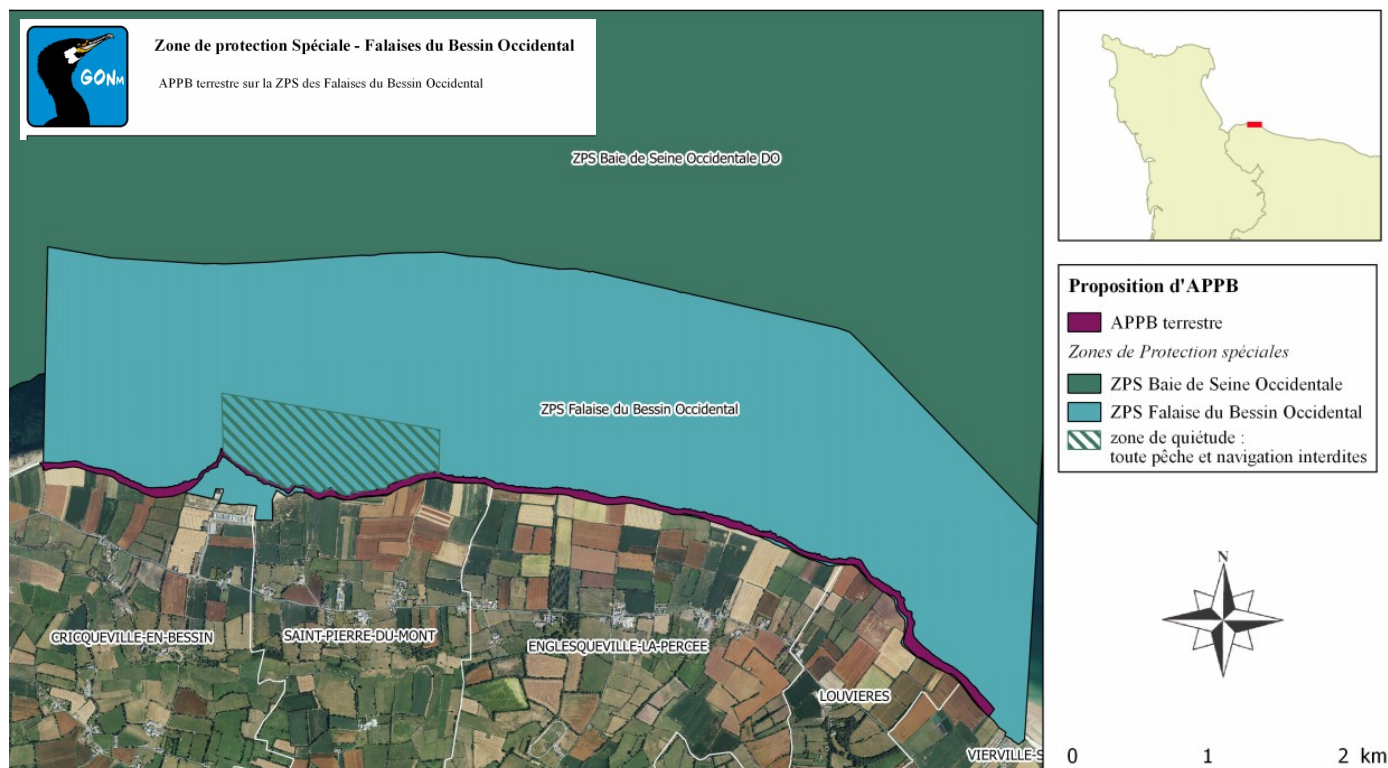
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

4 – Présentation de l'arrêté portant protection de biotope des falaises du Bessin occidental (milieu terrestre) et de la zone de quiétude (milieu marin) – *DREAL Normandie*

- 2 mesures complémentaires pour un objectif commun



Milieu terrestre

L'arrêté portant protection de biotope des falaises du Bessin occidental

- ➡ Le comité de pilotage de la ZPS a validé dans la mesure n°1.2. du DOCOB le principe d'une mesure de protection forte sous forme d'APPB
- ➡ L'Arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB du 7 octobre 2014 mentionne cet objectif

Qu'est-ce qu'un APPB ?

Article R411-15 du code de l'environnement :

« Afin de prévenir la disparition d'espèces protégées... le préfet peut fixer par arrêté les mesures tendant à favoriser ... la conservation des biotopes tels que mares, marécages, marais, dunes... ou autres formations naturelles peu exploitées par l'homme dans la mesure où ces biotopes sont nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de ces espèces ».

- Arrêté par le préfet de département (terrestre)
- Comprend des interdictions, des items soumis à autorisation
- Ne peut pas prescrire de la gestion
- Doit s'intéresser aux espèces protégées à enjeu de conservation
- Peut prévoir un comité de suivi



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

Milieu terrestre

L'arrêté portant protection de biotope des falaises du Bessin occidental

👉 Quelles sont les espèces protégées ?
Des oiseaux nicheurs menacés



**Mouette
tridactyle**

**Fulmar
boréal**



**Faucon
pèlerin**

Milieu terrestre

L'arrêté portant protection de biotope des falaises du Bessin occidental

👉 Quelles sont les espèces protégées ?
Des oiseaux nicheurs moins menacés



**Cormoran
huppé**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE



Milieu terrestre

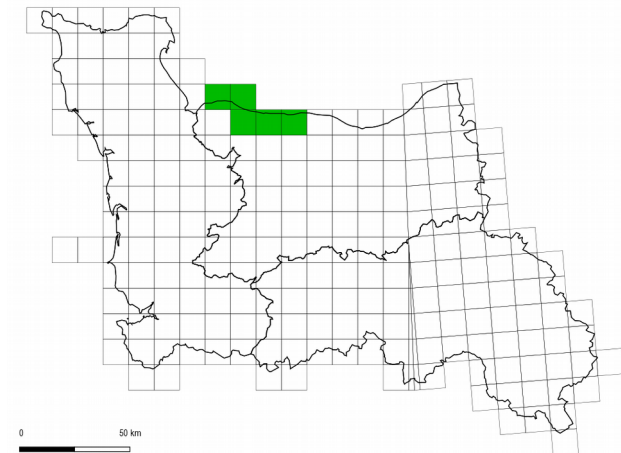
L'arrêté portant protection de biotope des falaises du Bessin occidental

👉 Quelles sont les espèces protégées ?

Des plantes : la Doradille marine et le Sèneçon blanchâtre



Répartition de *Senecio helenitis* (L.) Schinz & Thell. subsp. *candidus* (Corb.) Brunerye en Basse-Normandie



□ Pas de donnée ■ Donnée moderne
■ Donnée historique

Source des données :
Système d'information Calluna du Conservatoire botanique
national de Brest
données de terrain recueillies à l'échelle infra communale
(inventaire permanent de la flore du CBN de Brest)
(Extraction du 17 juillet 2016)

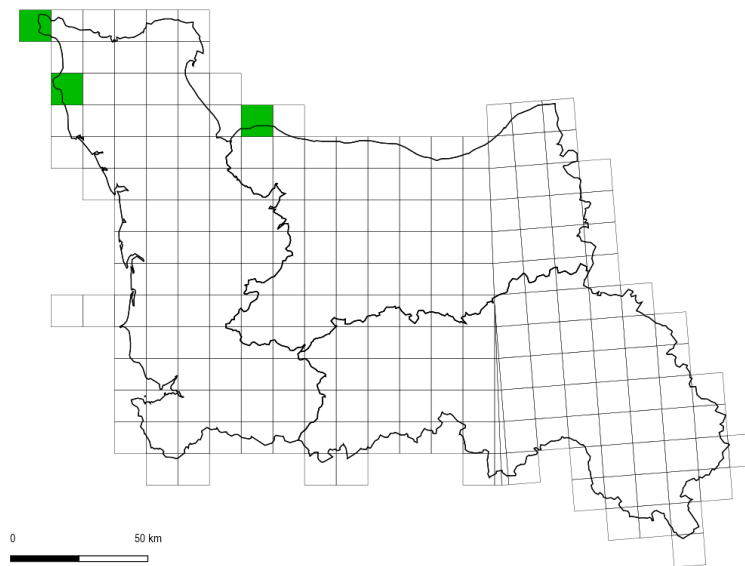
Milieu terrestre

L'arrêté portant protection de biotope des falaises du Bessin occidental

👉 Quelles sont les espèces protégées ?
Des plantes : l'Inule faux-crithme



Répartition de *Inula crithmoides* L. en Basse-Normandie



Date de la dernière observation

□ Pas de donnée ■ Donnée moderne
■ Donnée historique

Source des données :

Système d'information Calluna du Conservatoire botanique national de Brest : données de terrain recueillies à l'échelle infra communale (inventaire permanent de la flore du CBN de Brest)
(Extraction du 17 juillet 2016)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

Milieu terrestre

L'arrêté portant protection de biotope des falaises du Bessin occidental

Quelles limites ?

Limite Ouest : le chemin rural n°2 de la Loge (commune de Cricqueville-en-Bessin)

Limite Est : parcelle C188 de la commune de Vierville-sur-mer

Limite Sud : limite sud des parcelles acquises par le CD 14 amputées d'une bande de 6 mètres en limite méridionale (Vélo-route voie verte) /

Pointe du Hoc : bande de 10 mètres en retrait de la falaise

Limite Nord : le niveau des plus hautes mers



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

Milieu terrestre

L'arrêté portant protection de biotope des falaises du Bessin occidental

Quelle procédure ?

1°) consultation réglementaire de la chambre d'agriculture et de la CDNPS élargie aux Maires des communes et au CSRPN

2°) consultation en ligne du public (portail de la DREAL)

3°) signature de l'arrêté préfectoral

4°) affichage en mairie + publicité dans 2 journaux départementaux (en cours)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

Milieu terrestre

L'arrêté portant protection de biotope des falaises du Bessin occidental

Les interdictions

- 1°) L'escalade des falaises toute l'année sauf dérogation (rangers)
- 2°) La création d'aires d'envol d'aéronefs à moteur ou non
- 3°) Tout dépôt de matériaux ou détritrus de quelque nature que ce soit

Et du 15 février au 15 août de chaque année :

- 4°) L'utilisation au-dessus du site de tout aéronef télé-piloté à partir du haut de falaise
- 5°) Le vol stationnaire au-dessus des falaises
- 6°) Le survol par tout aéronef motorisé de loisir à moins de 300 mètres d'altitude du haut des falaises (1000 pieds)



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

Milieu terrestre

L'arrêté portant protection de biotope des falaises du Bessin occidental

Comité de pilotage NATURA 2000

=

Comité de suivi de l'APPB



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE



Milieu marin

La zone de quiétude des falaises du Bessin

Quelle origine ?

Article 91 de la loi Biodiversité (L.414-4 CE) : « *Les activités de pêche maritime professionnelle s'exerçant dans le périmètre d'un ou de plusieurs sites Natura 2000 font l'objet d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000... Lorsqu'un tel risque est identifié, l'autorité administrative prend les mesures réglementaires pour assurer que ces activités ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site, dans le respect des règles de la politique commune de la pêche maritime. Ces activités sont alors dispensées d'évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000. »*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

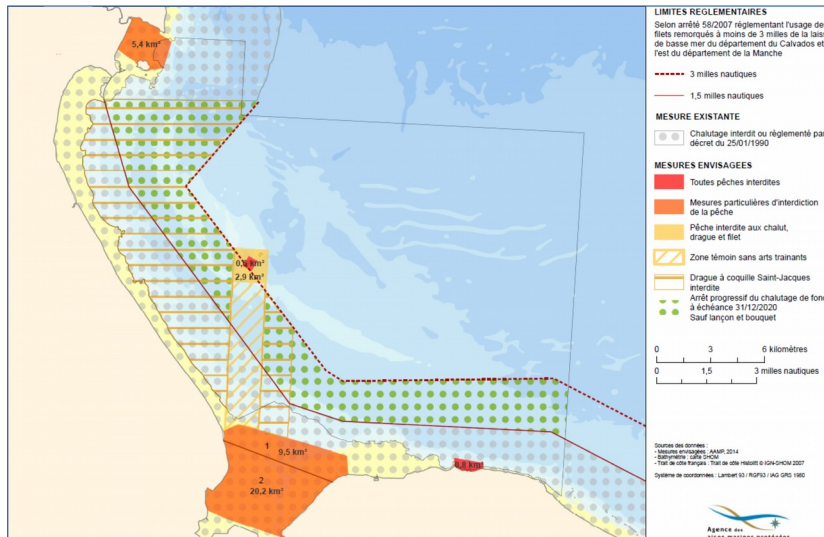
Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

Milieu marin

La zone de quiétude des falaises du Bessin

- Travail mené à l'échelle de la partie occidentale de la Baie de Seine, dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs des sites de « Baie de Seine occidentale » :



- Mesures retenues en accord avec la préfète de région compétente en matière de pêche maritime



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

Milieu marin

La zone de quiétude des falaises du Bessin

Détail de la zone de quiétude marine



Zone de quiétude en rouge : Toute pêche et navigation interdites

Zone de quiétude centrée sur la colonie des Mouettes tridactyles.

Objectif : Maintien des colonies d'oiseaux par la diminution du dérangement, des risques de captures accidentelles et des captures d'espèces proies

Surface : 0,8 km² / 200 mètres au droit des pointes.

- Préparation des arrêtés en cours – Balisage sur site prévu.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

5 – Questions diverses



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE